



Paris, le 19 décembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cas confirmés de Zika, en Guyane, et en Martinique

Le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes confirme l'identification, en Guyane et en Martinique, de deux premiers cas de personnes contaminées par le virus Zika.

Les Agences régionales de santé (ARS) de Guyane, de Martinique et de Guadeloupe sont mobilisées pour mettre en œuvre toutes les mesures permettant de surveiller et de limiter la dissémination du virus et de prendre en charge les personnes concernées contaminées par ce virus émergent.

Les professionnels de santé sont informés de la mise en œuvre de ces dispositions.

A propos du virus Zika

Le virus Zika appartient à la famille des *Flaviviridae* du genre *Flavivirus*, comme ceux de la dengue. **Il se transmet d'homme à homme par l'intermédiaire d'une pique de moustique** du genre *Aedes*, dont *Aedes aegypti*. En cas de piqûre, le moustique prélève le virus sur une personne infectée. Après un délai d'incubation chez le moustique de l'ordre de quelques jours et à l'occasion d'une autre pique, le moustique peut transmettre le virus à une personne saine. **Les mesures individuelles de protection contre les piqûres de moustiques sont donc indispensables pour lutter contre le développement d'une épidémie.** Contrairement au moustique vecteur du paludisme, l'*Aedes* a une activité principalement diurne avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée. **C'est donc aussi dans la journée qu'il faut se protéger.**

Les symptômes sont le plus souvent de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures) avec des éruptions cutanées et se manifestent dans les 3 à 12 jours qui suivent la pique par le moustique contaminé. Le Zika peut également se manifester par une conjonctivite ou par une douleur derrière les yeux, ainsi que par un œdème des mains et/ou des pieds. La fièvre apparaît peu élevée. Par ailleurs, un grand nombre de cas sont asymptomatiques.

Il n'existe pas de traitement curatif, ni vaccin et le traitement est donc symptomatique (traitement des symptômes). L'utilisation d'aspirine est fortement déconseillée en raison des risques de saignement.

Les autorités sanitaires recommandent de se protéger contre les piqûres de moustique, y compris la journée. Outre les vêtements couvrants, il s'agit d'utiliser des produits répulsifs adaptés (en respectant les précautions d'emploi) et de protéger les berceaux et poussettes par des moustiquaires.

Les femmes enceintes sont particulièrement à risque puisque susceptibles de développer des malformations congénitales. Il leur est recommandé de consulter leur médecin pour assurer un suivi, si elles résident ou se rendent dans des zones où le virus est présent.

La mobilisation de tous est essentielle. Le ministère de la santé recommande aux personnes résidant ou devant se rendre dans ces régions pendant les vacances scolaires d'adopter un certain nombre de mesures visant à prévenir toute dissémination du virus :

- **Détruire les larves ainsi que les gîtes potentiels de reproduction des moustiques autour et dans l'habitat** (en supprimant, les soucoupes sous les pots de fleurs et en vidant au moins une fois par semaine tous les récipients contenant de l'eau stagnante : détrit, gouttières...)

- **Se protéger des piqûres de moustiques** en portant des vêtements longs, en utilisant des répulsifs cutanés (en respectant les précautions d'emploi, en particulier chez l'enfant et la femme enceinte) ainsi que des moustiquaires de berceau chez le nouveau-né et le nourrisson ;
- **Protéger l'habitat** (moustiquaires, diffuseurs électriques, tortillons....).

Le Zika sévit principalement dans l'ensemble de la zone intertropicale. D'octobre 2013 à avril 2014, le virus a été à l'origine d'une épidémie en Polynésie Française. Au 1er Décembre 2015, neuf États d'Amérique latines ont confirmé la circulation autochtone du virus Zika : le Chili, le Brésil, la Colombie, le Salvador, le Guatemala, le Mexique, le Paraguay, le Suriname et le Venezuela.

Contacts presse :

Direction générale de la santé : 01 40 56 84 00

Presse-dgs@sante.gouv.fr